



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONN° d'ordre :  
18

Séance du 10 avril 2024

Objet

Budget de l'EHPAD  
Les Charmilles-----  
Affectation des résultats  
de l'État Réalisé des  
Recettes et des Dépenses  
(ERRD) 2023  
-----

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Abi Fadel, Denigot, Brault, Maës, Salitra, Motte-Tchernia et Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :  
Madame Fouchet qui donne pouvoir à Mme Lanson  
Monsieur Lemonnier qui donne pouvoir à Mme Gautier

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :  
Madame Porcher

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du  
Conseil**

En exercice	13
Présents	10
Votants	12
<b>Vote</b>	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

## BUDGET DE L'EHPAD LES CHARMILLES

### AFFECTATION DES RÉSULTAT DE L'ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES (ERRD) 2023

Vu le CPOM signé le 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec l'ARS et le Conseil Départemental,

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M22 applicables aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu le compte de gestion 2023 du comptable public,

Vu l'ERRD 2023 de l'EHPAD,

Considérant l'exécution budgétaire 2023 à savoir :

- Le total des dépenses d'exploitation pour 6 245 146,42 €
- Le total des recettes d'exploitation pour 5 982 370,35 €

Considérant le résultat comptable déficitaire de l'exercice 2023 pour 262 776,07 €.

Considérant la réserve de compensation au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à hauteur de + 780 313,01 €.

Il est proposé une reprise du déficit sur la réserve de compensation des déficits pour 262 776,07 €.

Le Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE L'ERRD 2023 et le compte de gestion 2023 tels que présentés,

DÉCIDE de reprendre le déficit de – 262 776,07 € sur la réserve de compensation existante au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

DIT que la réserve de compensation s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à hauteur de 517 536,94 €.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pascal Duchêne

